

## Conseil en entreprise

### Les Risques Psychosociaux

*Forts d'une longue expérience en formation et en intervention RPS, nous vous proposons de mener les missions d'enquête RPS au sein de votre entreprise, association ou collectivité et de vous accompagner dans la mise en place d'un plan d'action concret et adapté à votre structure.*

M. Yves Morand, accompagné d'une équipe pluridisciplinaire composée d'IPRP, de psychologues, de spécialistes de la santé et la sécurité au travail, intervient dans le respect de sa charte déontologique.

#### Méthodologie d'intervention :

Nous intervenons en réponse à une demande expresse des représentants du personnel après validation de la direction ou sur une demande directe de la direction.

Notre méthodologie implique l'ensemble des parties en présence (direction, encadrement, salariés et instances représentatives du personnel) car la démarche ne peut pas être unilatérale, elle doit obligatoirement être partagée et un climat de confiance doit être établi. De même, il faut qu'il y ait accord sur les objectifs, la méthode, les transformations, les changements ...

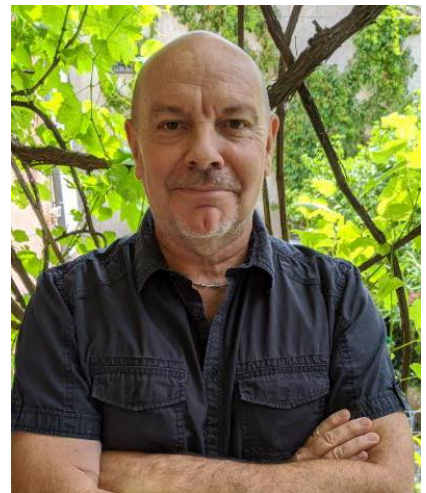
L'intervention se déroule en plusieurs phases, gérées et organisées en fonction de chaque ordre de mission.

#### Les étapes d'intervention :

- \* Constitution d'un comité de pilotage représentatif
- \* Enquête auprès du personnel volontaire
- \* Restitution des résultats au comité de pilotage
- \* Décision sur les mesures à prendre
- \* Elaboration d'un plan d'action, en collaboration avec le comité de pilotage
- \* Présentation du plan d'action à l'ensemble des acteurs de la structure
- \* Mise en place du plan d'action
- \* Suivi et évaluation du plan d'action

#### Objectifs :

Au-delà de la prévention et de la mise en place d'un plan d'action, notre intervention a également pour objectif de permettre au comité de pilotage de développer ses compétences et de disposer de méthodes et d'outils adaptés afin de pouvoir poursuivre de manière autonome un fois notre mission achevée.



Yves Morand

*Directeur d'un organisme de formation et de conseils en entreprise et collectivités territoriales dans le domaine de la santé et sécurité au travail, spécialisé dans les RPS,*

*Enseignant en Université à AIX-EN-PROVENCE (ENSAM et ESAIP),*

*I.P.R.P. agréé par la DIRECCTE PACA,*

*Juge assesseur pôle social du tribunal judiciaire,*

*Médiateur et négociateur en entreprise*

*Membre titulaire de la CPRI PACA,*

*Ex Officier de police judiciaire,*

*Ex mandataire URSSAF.*